
Arrondissement de Pontarlier
-----**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 2 février 2024**

| Nombre de Membres | |
|---------------------------|----|
| En exercice : | 23 |
| Présent au Conseil : | 21 |
| Ayant pris part au vote : | 21 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 29/01/2024 |

L'an deux mille vingt-quatre et le deux-février à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert.

Procuration : Aline Carrière à Nathalie Sievert, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Aline Louvrier à Marie Destaing, Fabien Oléron à Marc Saulnier, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin.

Absentes : Léonie Schneiter, Isabelle Vinai.

Secrétaire de séance : Isabelle Cuenot.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2024-02-007

OBJET : Diagnostic avant démolition pour le désamiantage et plomb des bâtiments Marché couvert et anciens ateliers municipaux.

Dans le cadre de la démolition de l'ancien bâtiment ADDSEA récemment acquis par la commune pour créer un marché couvert et des anciens ateliers municipaux, le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à un diagnostic pour détecter la présence éventuelle d'amiante et de plomb.

Le Maire propose la société Diagamster pour le diagnostic du futur marché couvert pour un montant de 2 672.92€ H.T

Et la société BEI pour les anciens ateliers municipaux pour un montant de 2 580.00€ H.T y compris les carottages pour analyse de sol.

Exposé du maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valident l'intervention de la société Diagamster pour le diagnostic du bâtiment ADDSEA pour un montant de 2 672.92€ H.T ;
- Valident l'intervention de la société BEI pour le diagnostic des anciens ateliers municipaux pour un montant de 2580.00€ H.T ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

**Le Maire,
Marc SAULNIER.**

Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le - 6 FEV. 2024
ID : 025-200068401-20240202-2024_02_007-DE

